

Fiche synthèse

Analyse des enjeux du Projet impact collectif de Centraide du Grand Montréal.

15 octobre – Centraide présente son Projet impact collectif (PIC) devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain où l'organisme se positionne comme un « lieu d'expertise des enjeux sociaux et des solutions communautaires » et comme un « catalyseur de développement de la philanthropie individuelle et collective »

L'éveil du philanthrocapitalisme québécois

Années 1980 - Essor du capitalisme + technologies de l'information et des communications + spéculation = constitution très rapide d'immenses fortunes

Vente de Vidéotron (2000) -> Création de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC)

Fondation privée mise sur pied par l'investissement d'une fortune personnelle, familiale ou d'entreprise = rupture avec les fondations dont les fonds proviennent de campagne de financement public comme Centraide.

Contexte – Désengagement de l'État, réduction des dépenses publiques, sous-traitance des services sociaux. Les fondations se soustraient à l'obligation de contribuer au financement de celui-ci par le biais de l'impôt (460 millions \$ d'impôt sauvés en fondant la FLAC).

Action des fondations :

- Appliquer les méthodes éprouvées du milieu des affaires à la gestion des problèmes sociaux. Conviction que l'argent qu'elles investissent est mieux utilisé et qu'il est plus efficace.
- Contournement de la démocratie : influence des philanthropes sur les politiques publiques. Les fondations choisissent les causes de manière arbitraire.
- Lien entre la croissance de la philanthropie et la croissance des inégalités sociales. Plutôt que d'agir dans une logique de redistribution, l'action philanthropique bénéficie d'un contexte qui rend possibles les grands écarts de richesse.
- La philanthropie renforce aussi une forme d'inégalité devant l'impôt. Mesures d'austérité et augmentation de taxes et tarifs pour les contribuables, régime de privilèges en matière de fiscalité pour les fondations.

Le Projet impact collectif (PIC) de Centraide

« Accélérateur de changement » visant à « augmenter l'impact de la mobilisation et à obtenir des résultats mesurables et marquants sur la réduction de la pauvreté dans les quartiers montréalais ».

Ni d'un programme, ni d'un fonds, mais plutôt d'**une nouvelle forme de soutien au développement des communautés.**

Don de 20 millions \$ de la FLAC, de la Fondation Dollar d'argent, de la Fondation du Grand Montréal, de la Fondation de la famille J.W. McConnell, de la Fondation Mirella & Lino Saputo et de la Fondation de la famille Pathy.

Ne remplace pas les modes de financement habituels des groupes. Soutien sur mesure afin que les quartiers montréalais s'engagent dans **une démarche de développement social en lien avec leur plan d'action local pour les cinq prochaines années.**

Pour faire partie du PIC, les tables de quartiers montréalaises doivent rédiger une note d'intention et la faire parvenir à Centraide, qui en sélectionnera ensuite 15 qui passeront à l'étape suivante.

Le concept d'impact collectif

Concept introduit par John Kania et Mark Kramer dans un texte paru en 2011 dans la Stanford Social Innovation Review.

Plus qu'une nouvelle manière de concevoir la collaboration entre divers partenaires, il s'agirait d'un « paradigme plus puissant et plus réaliste pour le progrès social ».

Part d'une désillusion quant à la capacité de l'État de répondre aux défis auxquels fait face la société, consacre l'importance du secteur privé dans la lutte à la pauvreté.

Trois conditions préalables à la mise en place d'une initiative d'impact collectif :

- Le soutien d'une personne influente
- Des ressources financières adéquates
- Le sentiment d'un urgent besoin de changement

Cinq conditions de succès :

- Un plan d'action commun
- Un système d'évaluation commun
- Des actions qui se renforcent mutuellement
- Une communication permanente
- Une structure de soutien

Trois étapes de l'impact collectif :

- Le passage à l'action
- L'organisation de l'action
- Le soutien de l'action

Les préoccupations du RIOCM

L'arrivée massive du secteur privé dans le développement social. Le désengagement de l'État va de pair avec la place grandissante qu'occupent les fondations dans le paysage québécois.

La lutte à la pauvreté doit demeurer sous responsabilité publique puisque seul l'État possède la légitimité démocratique et les moyens législatifs et financiers pour mettre en place les politiques nécessaires (mesures fiscales pour redistribuer la richesse, programmes comme la construction de logements sociaux, l'aide sociale, les subventions aux services de garde, etc.).

Le RIOCM reconnaît l'apport du milieu philanthropique dans le soutien des organismes communautaires dans la mesure où celui-ci prend la forme d'un financement à la mission ou de projets définis démocratiquement par les groupes et leurs membres. Les fondations ne doivent pas orienter l'action des organismes comme cherche à le faire Centraide dans le cadre du PIC en les forçant à adopter l'approche d'impact collectif dans chacun des quartiers. Cette façon de faire menace l'autonomie des groupes et va à l'encontre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire.

Les tables de quartier devront jouer le rôle d'intermédiaire entre Centraide et les groupes qui mettent en œuvre le plan d'action. Centraide étant déjà le bailleur de fonds des tables, cela les place dans une position très délicate, surtout lorsque viendra le temps de choisir les projets et de les évaluer. Qu'advient-il des organismes communautaires ou des tables de quartiers qui refuseront d'adhérer au PIC?

La pérennité des initiatives qui seront mises en place constitue aussi un enjeu. Le PIC garantit un financement d'une durée de 5 ans. Qu'advient-il si les fondations décident de ne pas reconduire leur don à Centraide après cette période?

Les délais imposés aux organismes communautaires sont beaucoup trop serrés.

Seulement quinze quartiers sur trente seront sélectionnés. Cela engendrera des iniquités et une compétition malsaine entre les communautés. Dans les quartiers sélectionnés, la répartition des fonds entre les divers acteurs risque aussi d'engendrer une compétition entre les organismes.